



Poser ses clôtures

PROGRAMME – 1 jour

- **Les différents types de matériels de clôtures utilisés en élevage (électrique, barbelés, ursus...)**
- Connaitre et choisir les clôtures les plus adaptées en fonction de son projet et de son exploitation
- Les différents types de clôtures physiques (ursus, barbelés...)
- Les différents types de clôtures électriques (fixes ou mobiles)

- **Les systèmes de pose.**
- Connaître le matériel de base de clôtures et de pose, ainsi que les coûts
- Poser un ursus, du barbelé : matériel, techniques de pose, tension du grillage, pose des cavaliers...

- **Entretiens des clôtures dans le temps**
- Entretien des clôtures dans le temps
- Matériel nécessaire à l'entretien
- Les techniques annexes (piquets d'angle...)

La formation se déroule sur une ferme pour observer les systèmes en place

Date :

Vendredi 2 avril 2021

Horaires :

De 9h30 à 17h30

Lieu :

Rancon (87)

Public :

Agriculteurs.rices (et autres éligibles Vivéa),
Porteurs.euse.s de projet,
Salariés.ées...

Intervenant :

Jean-Louis Crèche,
professionnel de la pose
de clôtures

Repas :

Repas partagé tiré du sac

Poser ses clôtures

Modalités d'inscription et informations pratiques sur les formations

Conditions d'accès :

Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, conjoints collaborateurs, aux salariés, aux cotisants solidaires et aux porteurs de projet éligibles Vivéa (dans le cadre de leur PPP) ou inscrits Pôle Emploi (AIF).

Les inscrits s'engagent à être présent pendant toute la durée de la formation à laquelle ils sont inscrits



Tarifs et prises en charge :

- **Gratuité pour les personnes éligibles Vivéa ou Fafsea.** Le "crédit" VIVEA des contributeurs est plafonné depuis 2021 à 2 225 €/an (pas de plafond pour les PPP). Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr.

- **Pour les personnes non éligibles** à ces fonds, contactez l'animatrice en charge de la formation pour connaître les modalités d'inscription.

- **L'adhésion 2021** à l'Adear est requise pour des questions d'assurance.

Si vous êtes agriculteur, vous pouvez également couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation et/ou bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement pour départ en formation avec le service de remplacement de votre département.

INSCRIPTIONS AVANT LE 31/03/2021

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Statut pour la formation :

- Agriculteur-trice ou conjoint(e) collaborateur/trice
- Cotisant-e solidaire
- Porteur-euse de projet dans le cadre de son ppp
- Autre :

Formalités d'inscription (pour les porteurs de projet uniquement) :

- Je joins une copie de l'attestation d'éligibilité délivrée par le CEPPP.

Pour une bonne organisation, **merci de vous inscrire, dans les délais auprès de l'ADEAR Limousin :**

julietter@adearlimousin.com - 05 87 50 41 03